



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de
GENNEVILLIERS

Trésorerie Municipale
177 avenue Gabriel Péri
92230 Gennevilliers

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Corinne Douine
Téléphone : 01 47 99 61 30
Mél : corinne.douine@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE DE GENNEVILLIERS
177 AVENUE GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS

Gennevilliers, le 16/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Gennevilliers, budget principal et budgets annexes, le CCAS et la Caisse des écoles à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par l'ensemble des budgets de la commune de Gennevilliers à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la délibération doit viser l'avis du comptable.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

Corinne DOUINE
Comptable public